

VOTEZ

SYNERGIE-OFFICIERS

LE CHOIX DE L'AMBITION

UN CORPS UNIQUE DE COMMANDEMENT
ET DE DIRECTION AU PARCOURS DE CARRIÈRE VALORISÉ
ET À LA GESTION FLUIDIFIÉE

VOTRE PARCOURS DE CARRIÈRE VALORISÉ PAR DES MESURES AMBITIEUSES POUR L'AVANCEMENT

Depuis toujours, SYNERGIE-OFFICIERS a maintenu son cap et ses engagements pour l'exhaussement du corps de commandement afin que chaque officier puisse accéder à davantage de postes à responsabilité et bénéficier d'un déroulé de carrière valorisant et constant.

Ces dernières années, l'engagement et les efforts constants de SYNERGIE-OFFICIERS ont déjà permis d'obtenir plusieurs avancées significatives :

- ✓ La fusion des grades de Lieutenant/Capitaine et la création du grade sommital de Commandant Divisionnaire,
- ✓ La fin de la carrière inversée avec la mise en place d'une indemnité compensatrice pour les capitaines nommés commandants, impactés financièrement par la baisse de l'ISSP,
- ✓ La mise en place d'un avancement accéléré au grade de commandant, dès 9 ans d'ancienneté sur des postes cartographiés.

Pour autant, la situation reste parfaitement insatisfaisante pour nombre d'officiers qui attendent un avancement, quels que soient leur positionnement et leur responsabilité.

Fidèle à ses valeurs, SYNERGIE-OFFICIERS revendique de nouvelles mesures ambitieuses mais réalistes, pour absorber les réels besoins en termes de grades dans les services et offrir aux officiers de réelles perspectives à court et moyen termes.

POUR L'AVANCEMENT AU GRADE DE COMMANDANT :

- ✓ La mise en place d'un avancement semi-automatique au grade de commandant entre 9 ans et 12 ans pour TOUS LES CAPITAINES, à l'instar de ce qui existait pour le passage au grade de capitaine avant que les grades de lieutenant et capitaine ne soient fusionnés ; avec un avancement par quart de promotion chaque année, échelonné sur 4 ans et une échéance maximale pour passer commandant à 12 ans.

